

Préfecture

005-200052801-20210310-DEL2021012PAT-DE
 Reçu le 17/03/2021
 Publié le 17/03/2021

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°29 du : 10 mars 2021

Délibération n° : 2021.012

Page 1 sur 2

Objet : CTES Soutien et engagement dans la démarche du Projet Alimentaire Territorial du Département des Hautes Alpes

Par suite d'une convocation en date du 02 mars 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 10 mars 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Claudine CHRETIEN

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	Pouvoir à Pierre LEROY	Éric PEYTHIEU	<i>Excusé</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	Pouvoir à Jean-Marie REY	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Excusé</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	<i>Excusée</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	Présent	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>	Marie BAILLARD	Présente
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	<i>Absent</i>

Vu

L'article 39 de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 définissant les projets alimentaires territoriaux ;

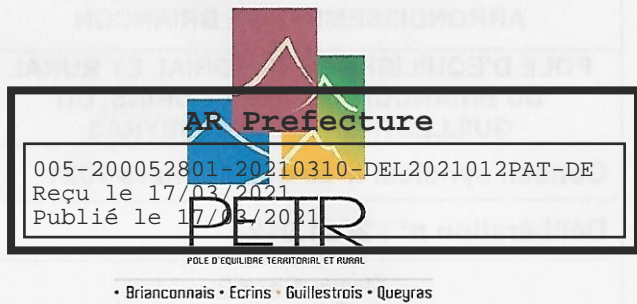
La délibération n°CD-21-02-550 « Agriculture - Plan Alimentaire territorial pour les Hautes-Alpes » du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, définissant les axes stratégiques du Projet Alimentaire des Hautes-Alpes :

- Axe 1 : Structurer une gouvernance alimentaire départementale et compléter le diagnostic territorial ;
- Axe 2 : Préserver le milieu naturel (les sols, l'eau, la biodiversité) et promouvoir des modes de productions plus durables ;
- Axe 3 : Renforcer la résilience et l'adaptation du tissu économique agricole et agro-alimentaire ;
- Axe 4 : Renforcer les produits locaux dans les circuits de grande proximité et développer les circuits courts ;
- Axe 5 : Promouvoir des choix alimentaires durables (notamment en restauration collective), éduquer les consommateurs, réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable ;

La délibération n°2016.070 portant sur le projet de territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, comprenant la mesure 4 « Faire vivre l'agriculture, les savoir-faire et l'artisanat de montagne » de l'orientation stratégique « Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable » et les objectifs opérationnels poursuivis :

- Objectif 1 : Soutenir le « consommer local » et les circuits-courts au niveau de l'agriculture et de l'artisanat : renforcer l'accessibilité des produits locaux ;
- Objectif 2 : Travailler sur la structuration des filières : production, transformation et commercialisation ;
- Objectif 3 : Maintenir les entreprises agricoles et artisanales sur le territoire ;

Logos: PETR, République Française, Union Européenne, Contrat de Transition Écologique et Sociale, Territoire choisit terre d'initiative, SIAE Parc de la Grande Briançonnais, Territoire à Énergie Positive, Service de la Forêt, Agriculture et Pêche.



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°29 du : 10 mars 2021

Délibération n° : 2021.012

Page 2 sur 2

Objet : CTES Soutien et engagement dans la démarche du Projet Alimentaire Territorial du Département des Hautes Alpes

- Objectif 4 : Établir une concertation entre le monde agricole, les élus, les acteurs du territoire et les citoyens : permettre d'engager un travail sur le foncier agricole (enjeu majeur) et la reprise des entreprises agricoles ;

L'orientation stratégique « Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire » du Contrat de Transition Écologique et Solidaire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras signé le 25 avril 2019 avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et dont le Département des Hautes-Alpes est cosignataire ;

L'avis du Bureau du 03 février 2021.

CONSIDERANT

La démarche de mise en place et de suivi d'un Projet Alimentaire Territorial co-portée par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc naturel régional du Queyras et animée par le Parc naturel régional du Queyras depuis 2016 ;

La volonté du Conseil Départemental des Hautes-Alpes de mettre en place un Projet Alimentaire Territorial pour accompagner les collectivités, les établissements sociaux, sanitaires et médico-sociaux etc. dans une démarche de rapprochement ;

La convergence des axes stratégiques du Projet Alimentaire Territorial du Conseil Départemental et des orientations stratégiques du projet de territoire et du CTES du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ; notamment concernant l'accessibilité au foncier, le maintien des emplois agricoles, la valorisation des productions, le développement des circuits-courts et l'accessibilité des produits locaux (notamment dans la restauration collective), l'éducation à l'alimentation ;

La confusion que cela générerait et l'inefficacité d'engager le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras dans deux Projets Alimentaires Territoriaux portés à deux échelles différentes, eu égard à la bonne utilisation des fonds publics et l'efficacité des opérations ;

L'ingénierie disponible au PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour participer à la mise en œuvre opérationnelle du Projet Alimentaire Territorial du Conseil Départemental, via l'animation de l'axe 1 « Autonomie alimentaire » du Contrat de Transition Écologique et Solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	9	Nombres de membres représentés	2
Nombre de suffrages exprimés		11	
Pour	11	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Se retire de la démarche de Projet Alimentaire Territorial co-portée avec le Parc naturel régional du Queyras et animée par celui-ci depuis 2016 ;

Soutient la démarche entreprise par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation ;

S'engage dans un partenariat actif sur l'ensemble des axes du programmes d'actions (groupes de travail et gouvernance) en cela en lien avec ses 3 EPCI ;

Autorise le Président à signer tous les documents, conventions, partenariats ou actes en lien avec cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins,
du Guillestrois et du Queyras
Mairie - 9, rue de l'école 05100 VILLARD ST PANCRACE
www.paysgrandbriançonnais.fr
SIRET : 200 052 801 000 12